

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2022-682

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE **DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 avril 2022 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2022-682 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2020-636 POUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LES ENJEUX ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN

L'objet de ce règlement vise à modifier notamment la constitution du comité et du quorum.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 13 avril 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca